

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

782^{EME} REUNION

27 JUIN 2018

NOUAKCHOTT, MAURITANIE

PSC/MIN/COMM.2(DCCLXXXII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 782^{ème} réunion, tenue le 27 juin 2018, a adopté la décision qui suit sur la sécurité et la migration en Afrique:

Le Conseil:

1. **Prend note** de la présentation faite par la Commissaire aux Affaires sociales, S.E. Amira Elfadil, ainsi que de la déclaration faite par le représentant de l'Etat de Libye sur la situation sécuritaire et la migration en Afrique;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la migration, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM (DCLXI)], adopté lors de sa 661^{ème} réunion ministérielle, tenue le 23 février 2017 et le communiqué [PSC / PR / COMM (DCCLXXI)], adopté par sa 771^{ème} réunion, tenue le 11 mai 2018. Dans ce contexte, le Conseil **rappelle également** la décision [Assembly / AU / Dec.607 (XXVII)] sur la libre circulation des personnes et le Passeport africain, adoptée par la 27^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Kigali, Rwanda, en juillet 2016, dans laquelle la Conférence a exhorté tous les Etats membres à adopter le Passeport africain et à travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'UA pour faciliter le processus de délivrance au niveau national, sur la base des dispositions politiques internationales, continentales et nationales et la conception et les spécifications continentales;
3. **Rappelle en outre** la Position commune africaine de 2006 sur la migration et le développement, ainsi que le Cadre de la politique de migration en Afrique, qui constituent une base solide pour résoudre les problèmes de migration irrégulière sur le continent, cause notamment par les conflits violents, les déficits de gouvernance, les violations des droits de l'homme, les facteurs environnementaux, l'exclusion sociale, la marginalisation, la pauvreté, l'inégalité et le sous-développement, ainsi que le manque d'opportunités, en particulier pour les jeunes. Le Conseil **rappelle également** l'Accord sur la zone de libre-échange continental africain (ZLECA) - signé par 44 Etats membres lors de la 10^{ème} session extraordinaire de la Conférence, tenue à Kigali, au Rwanda, et la Position commune africaine (PCA) sur le Pacte mondial pour les migrations sécurisées, ordonnées et régulières qui a également été adopté par la 30^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'UA en janvier 2018;
4. **Exprime sa profonde préoccupation face** au fléau de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, y compris la violation de leurs droits humains. Le Conseil **exprime également sa profonde préoccupation** face au fait que les réseaux criminels transnationaux organisés ont détourné ces voies de migration historiquement inoffensives en une industrie criminelle de plusieurs milliards de dollars aux conséquences dévastatrices pour les migrants et profitent de la misère et de la souffrance des migrants. Dans ce contexte, le Conseil **condamne fermement** les actes des passeurs et trafiquants et tous leurs complices. Le Conseil **souligne** l'importance pour les États membres de consolider leurs efforts, de coordonner et de coopérer davantage afin de favoriser et de renforcer les mécanismes existants pour améliorer la gouvernance et la gestion des migrations sur le continent;

5. **Réaffirme** la pertinence du Cadre de politique de migration en Afrique et **salue** sa révision et l'élaboration du Plan d'action (2018-2030), car il offre aux États membres un cadre actualisé et global pour l'élaboration de leurs propres dispositifs nationaux. Le Conseil **souligne** que la mise en œuvre totale des instruments de l'UA sur la migration est un signal de l'engagement politique des États membres à utiliser pleinement et exploiter les opportunités socio-économiques en Afrique pour tirer profit du potentiel de développement du continent;
6. **Félicite** le Groupe de travail tripartite spécial UA-UE-Nations unies sur la situation des migrants bloqués en Libye pour ses efforts visant à assurer la sécurité des migrants en Libye et **se félicite** du mécanisme mis en place lors du Sommet UA-UE, tenu à Abidjan, Côte d'Ivoire, en novembre 2017, pour sauver et protéger les vies des migrants et des réfugiés le long des routes migratoires, notamment en Libye, ainsi que pour accélérer les retours volontaires assistés dans les pays d'origine et la réinstallation des personnes ayant besoin de protection internationale;
7. **Souligne la nécessité** de renforcer la coordination et la coopération entre les États membres pour résoudre les problèmes de migration et de sécurité sur le continent. À cet égard, le Conseil **réitère** son appel aux États membres pour consolider et renforcer les agences nationales de renseignement et utiliser pleinement le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA) et le Mécanisme de coopération policière africaine (AFRIPOL) en vue d'identifier et démanteler les réseaux criminels organisés sur le continent;
8. **Souligne l'importance** que revêt le traitement des causes profondes de la migration dans les pays d'origine et de mettre l'accent sur la création d'un environnement plus propice et d'opportunités, en particulier pour les jeunes, sur le continent. Dans ce contexte, le Conseil **exhorte** les États membres à prendre d'urgence des mesures pour lutter efficacement contre les facteurs qui favorisent les migrations irrégulières et forcées. En outre, le Conseil **souligne en particulier** la nécessité de promouvoir des sociétés stables, sécurisées, prospères et inclusives;
9. **Demande** à la Commission de l'UA d'accélérer la création du Centre opérationnel régional (ROCK) à Khartoum (Soudan) pour le partage d'informations sur le trafic des êtres humains et le trafic de migrants, ainsi que la création et l'opérationnalisation du Centre continental d'étude, de recherche et de données sur les migrations au Mali et l'Observatoire des migrations au Maroc, qui fourniront une plate-forme pour le partage de données et d'informations entre les États membres sur la migration sur le continent pour améliorer la gouvernance et la gestion des migrations;
10. **Réitère son engagement** à redoubler d'efforts, entre autres, pour lutter contre le trafic des êtres humains et le trafic de migrants, en appliquant les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses Protocoles relatifs à la traite des personnes et le trafic de migrants. À cet égard, le Conseil **invite** les États membres à signer, ratifier et appliquer pleinement les instruments juridiques relatifs aux migrations, notamment la position commune africaine sur les migrations et le développement, ainsi que le Cadre de la politique de migration en Afrique en vue de renverser la tendance persistante de la migration irrégulière et forcée sur le continent;

11. **Exprime son appréciation** pour le soutien apporté par les États membres, la communauté internationale ainsi que les partenaires et en particulier par les autorités libyennes face à la situation des migrants bloqués en Libye. Le Conseil **appelle** à une mobilisation accrue de l'aide à la Libye en vue de reconstruire ses institutions et ses capacités, y compris la capacité de gérer la migration dans toutes ses dimensions;
12. **Souligne l'importance** pour l'UA et les CER/MR d'élargir leurs capacités d'alerte précoce au phénomène de la traite des êtres humains et de la migration irrégulière, afin de mieux adapter les réponses en temps opportun, sur le continent;
13. **Décide** de rester activement saisi de la question.